

# L'Abeille.

14ème Année.

“ Je suis chose légère et vais de fleur en fleur.”

14ème Année.

VOL. XIV.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 17 FÉVRIER, 1881.

No. 20.

## La mansarde.

Pour moi, cherchez une demeure.  
Si vous m'aimez, choisissez bien.  
Et que j'y vive et que j'y meure  
Sans que le monde en sache rien.

Il n'y faut pas beaucoup de place ;  
Il y faut moins de luxe encor ;  
Une table, un lit, peu d'espace,  
Et la muraille sans décor.

Des vieux meubles je n'aurai honte  
Ni de la porte au gonds rouillés ;  
Qu'elle soit pauvre, et qu'on y monte  
Par cent marches, si vous voulez.

Peu m'importe, je vous le jure !  
Mais qu'à lointain je puisse voir  
Un petit coin de la nature,  
Qui me parle matin et soir ;

Le flanc brumeux d'une montagne ;  
Une lande inculte, un sillon ;  
Rien qu'une ligne où la campagne  
Touche le ciel à l'horizon ;

Un bois perdu dans le mystère,  
Un peu d'herbe... assez seulement  
Pour que le rêve et la prière  
Vers les cieux montent librement.

## Les Récollets à Québec.

*Les Récollets depuis la prise de Québec en 1629, jusqu'à la conquête du Canada par l'Angleterre en 1759.*

(Suite.)

Le vénérable prélat essaya plusieurs fois de les vaincre avec les armes de la douceur ; il leur donna mille marques de bonté et de confiance ; mais lorsqu'il les vit abuser de sa mansuétude, ne faire aucun cas de son autorité, il les traita avec une juste rigueur. Et qui pourrait s'en étonner ? Une autorité décrète sa propre déchéance, lorsqu'elle permet que ses ordres soient impunément méprisés. Monseigneur de Laval qui joignait à la bonté d'un saint une grande fermeté, commença par accorder un généreux pardon, puis, l'insubordination croissant, il révoqua la permission qu'il avait donnée aux Récollets de dire la messe pour les malades dans cet hospice, et enfin, après de nouveaux écarts, il leur interdit toute fonction ecclésiastique dans le diocèse. Il en écrivit même au roi Louis XIV, lui exposa tous les faits et lui démontra combien un second couvent de Récollets dans la petite ville de Québec serait non seulement inutile, mais nuisible. Le roi agréa les raisons du prélat et donna

ordre, l'année suivante (1685), d'abattre le clocher du monastère de la haute-ville. On proposa des accommodements, mais il fallut obéir et l'ordre fut exécuté. L'évêque rendit alors à ces religieux leurs pouvoirs d'autrefois et peu à peu la paix se rétablit. Ces difficultés vraiment regrettables entre l'autorité épiscopale et un ordre religieux qui avait rendu de si grands services à la colonie, auraient probablement reçu une solution plus prompte et plus pacifique, sans l'immixtion inopportune et déplorable de l'autorité civile qui ne cherchait qu'à contrecarrer en tout les vues du prélat et à semer la discorde. Le comte de Frontenac, homme de talents remarquables, mais d'un caractère impérieux, hautain et capable de tout sacrifier à ses haines personnelles, peut revendiquer une large part dans ces démêlés si pénibles ; il ne pouvait pardonner à Monseigneur de Laval son opposition vigoureuse à la traite de l'eau-de-vie avec les sauvages ; c'est pour cette raison et à cause des reproches qu'on lui avait faits au sujet de la vie déréglée de ses domestiques, qu'il suscita toute espèce de difficultés au saint évêque, recherchant sans cesse l'appui de certains Récollets qui entraient trop facilement dans ses vues. Ces différends subsistèrent même après le rappel de Monsieur de Frontenac en 1682.

Les Récollets qui avaient commencé leur établissement ou infirmerie de la haute-ville en 1681, continuèrent de séjourner, au moins un bon nombre, dans leur monastère de Notre-Dame des Anges jusqu'en 1690 ; cinq ans auparavant il y en avait douze ou quinze. On allait souvent en pèlerinage à ce monastère par dévotion. Monseigneur de St-Valier, voulant fonder un hôpital-général, l'acheta des Récollets, qui finirent par consentir à n'avoir qu'une seule maison dans la ville. Le 14 juillet 1693, l'évêque posa la première pierre de leur nouveau couvent et de leur église, sous le patronage de saint Antoine de Padoue, en présence de l'intendant et du Père Hyacinthe Perrault, provincial. “ Le couvent des Récollets, dit La Potherie, est tout vis-à-vis le château. Leur église est belle. Elle est entourée en dedans d'une boiserie de noyer de huit à dix pieds de haut. Le tableau du maître-autel est un Christ que l'on descend de

la croix, fait par le fameux Frère Luc, qui y demeurait pour lors. La maison est bien bâtie. Le cloître est très beau, tout vitré, avec les armes de plusieurs particuliers ; il y manque encore quelque corps de logis. La Nouvelle-France leur a obligation de l'établissement de la foi. Leurs premiers missionnaires se sont rendus recommandables par tous les travaux apostoliques auxquels ils se sont occupés. Que de peines et de misères n'ont-ils pas souffert parmi cinquante nations barbares qu'ils ont conduites insensiblement à la connaissance du vrai Dieu. (1) Charlevoix écrivait de son côté : “ Les Pères Récollets ont une grande et belle église qui leur ferait honneur à Versailles. Elle est proprement lambrisée, ornée d'une large tribune, un peu massive, et d'une boiserie bien travaillée qui règne tout autour... C'est l'ouvrage d'un de leurs frères convers. Enfin rien n'y manque, mais il faudrait en ôter quelques tableaux qui sont grossièrement peints ; le frère Luc y en a mis de sa façon, qui n'ont pas besoin de ces ombres. La maison répond à l'église ; elle est grande, commode, accompagnée d'un jardin spacieux et bien cultivé.” (2) Telle était cette église des Récollets qui faisait sans aucun doute l'ornement de notre ville à l'époque où La Potherie visita Québec, en 1698, et où le Père Charlevoix écrivait son *Histoire-générale de la Nouvelle-France*. C'est dans cette église que furent enterrés les gouverneurs de Frontenac, de Callières, de Vaudreuil et de la Jonquière. Il était juste que ces protecteurs dévoués de la famille de saint François d'Assise à Québec, eussent leur dernière demeure chez ceux qui avaient reçu tant de marques éclatantes de leur sincère attachement.

Frontenac avait plus de droit que ses successeurs à ce témoignage de reconnaissance et de sympathie de la part des Récollets ; on voit d'après d'anciens documents et en particulier d'après un extrait des délibérations du Conseil Souverain, en date du 5 décembre 1678,— extrait que nous devons à la gracieuseté de notre érudit canadien, Monsieur T.—

(1) Histoire de l'Amérique septentrionale, t. I, p. 246.

(2) Histoire-générale de la Nouvelle-France, t. III, p. 75.